

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2024-1334
RELATIF À LA TAXE FONCIÈRE 2025
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 16 décembre 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1334 fixant pour l'exercice financier 2025 les taux variés de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation, établissant les taux de la taxe foncière (autres que la taxe foncière générale) pour l'exercice budgétaire débutant le 1^{er} janvier 2025 et établissant les taux de diverses taxes de secteur.

Le règlement N° 2024-1334 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 17^e jour du mois de décembre 2024
et publié le 25 décembre 2024



Angèle Tousignant, greffière